

000071

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20231107-71_2023-DE



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

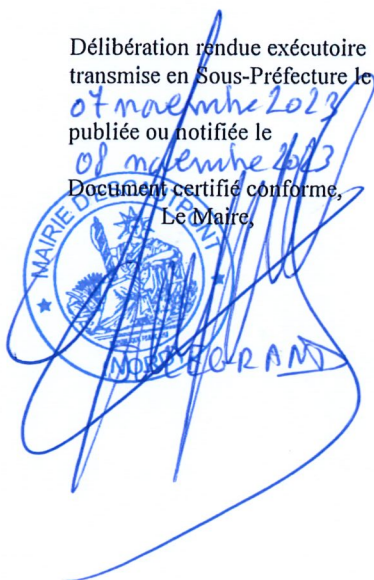
OBJET :

CESSION A MONSIEUR
ET MADAME PAQUAY
JEAN-RENE DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
AK N° 81

Date de la convocation
Le 14 octobre 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
07 novembre 2023
publiée ou notifiée le
08 novembre 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt et Un octobre à neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL M. Michel RENARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE,

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (pouvoir à Mme Monique PASSET), M. Jean-Claude LIETARD (pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Mme Annie NOTELET (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ)

Absents : Mme Patricia DURIEUX, M. Benamar TOUATI, Mme Tiffanie SURIA, Mme Aline LANGA.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA et Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU l'acte notarié en date du 27 Octobre 1993 rédigé par Maître Alain TRIQUET – Notaire à CONDE SUR L'ESCAUT, portant acquisition par la Commune d'ESCAUTPONT d'un ensemble de terrains appartenant aux Charbonnages de France ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 1995 portant cession, pour le franc symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section AK N° 70 (nouvellement référencée AK N° 81), au profit de la SCI LES CHAMPS D'ESCAUTPONT, représentée par Monsieur et Madame PAQUAY Jean René domiciliés 110 D, Rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- D'une part, la Commune d'ESCAUTPONT a, par acte notarié du 27 Octobre 1993 rédigé par Maître Alain TRIQUET, Notaire à CONDE SUR L'ESCAUT, fait l'acquisition d'un ensemble de terrains appartenant aux Charbonnages de France dans lequel est référencée notamment la parcelle cadastrée section AK N° 70.*
- D'autre part, par délibération du 26 Septembre 1995, la Commune a décidé de vendre, pour le franc symbolique, une partie de la parcelle cadastrée section AK N° 70 (nouvellement référencée AK N° 81), au profit de la SCI LES CHAMPS D'ESCAUTPONT, représentée par Monsieur et Madame PAQUAY Jean-René domiciliés 110 D, Rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT.*

Elle informe le Conseil Municipal qu'aujourd'hui, Monsieur et Madame PAQUAY Jean-René envisagent de céder l'ensemble de leur propriété cadastrée section AK N° 60 - 69 - 81 et 82 - sis à ESCAUTPONT - 110 D, Rue Jean Jaurès. Cependant, ces derniers ne peuvent vendre l'intégralité de cet ensemble immobilier. En effet, il semblerait qu'à l'époque, l'acte de vente concernant la parcelle cadastrée section AK N° 81 n'ait pas été établi.

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'afin de régulariser la cession du terrain cadastré section AK N° 81, la Commune a sollicité le Services des Domaines pour actualiser l'estimation de la valeur vénale de ladite parcelle.

A cet effet, elle informe au Conseil Municipal que, par mail en date du 31 Août 2023, le Service des Domaines a indiqué à la Commune qu'en 1995, il y a eu accord sur la chose et sur le prix, la vente est réputée parfaite au sens juridique du terme. L'avis du domaine ne peut pas intervenir sur un prix déjà établi et acté entre les parties. La cession doit en principe être établie au vu des conditions décidées à l'époque (cession au franc symbolique) soit aujourd'hui à l'euro symbolique.

Subséquent, Madame le Maire expose à l'Assemblée que la cession de la parcelle cadastrée section AK N° 81 au profit de Monsieur et Madame PAQUAY Jean-René domiciliés 110 D, Rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT, sera réalisée au prix de l'EURO symbolique.

Elle propose au Conseil Municipal de confier à l'Office Notarial Maîtres CAMUS – URBACZKA – DELDICQUE – Notaires à CONDE SUR L'ESCAUT – 10, Place Verte, la rédaction de l'acte de vente définitif, ainsi que tous les documents ou actes notariés concernant la cession de ladite parcelle.

Madame le Maire précise à l'Assemblée que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AK N° 81, à l'EURO symbolique, au profit de Monsieur et Madame PAQUAY Jean-René domiciliés 110 D, Rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT

CONFIE à l'Office Notarial Maîtres CAMUS – URBACZKA – DELDICQUE – Notaires à CONDE SUR L'ESCAUT – 10, Place Verte, la rédaction de l'acte de vente définitif, ainsi que tous les documents ou actes notariés concernant la cession de ladite parcelle.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente définitif, ainsi que tous les documents ou actes notariés concernant cette cession.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. LEGRAND-DELHAYE
(NORD)

Les secrétaires de séance :

C. ROLY-EL HIBA



N. DELHAYE-REVEL

